



BAREME DES HONORAIRES SUR VENTES* - toutes taxes comprises -
ANNEE 2024 - Tarif applicable à compter du 1^{er} septembre 2024

- honoraires intégralement à la charge du vendeur -

TRANCHE DE PRIX		HONORAIRES TTC (charge vendeur)
Valeur minimale	Valeur maximale	
1 €	à 9 999 €	2 000 €
10 000 €	à 49 999 €	3 500 €
50 000 €	à 79 999 €	5 000 €
80 000 €	à 99 999 €	6 000 €
100 000 €	à 119 999 €	7 000 €
120 000 €	à 139 999 €	8 000 €
140 000 €	à 169 999 €	9 000 €
170 000 €	à 199 999 €	10 000 €
200 000 €	à 219 999 €	11 000 €
220 000 €	à 229 999 €	12 000 €

TRANCHE DE PRIX		HONORAIRES TTC (charge vendeur)
Valeur minimale	Valeur maximale	
230 000 €	à 259 999 €	13 000 €
260 000 €	à 279 999 €	14 000 €
280 000 €	à 299 999 €	15 000 €
300 000 €	à 319 999 €	16 000 €
320 000 €	à 339 999 €	17 000 €
340 000 €	à 359 999 €	18 000 €
360 000 €	à 379 999 €	19 000 €
380 000 €	à 409 999 €	20 000 €
410 000 €	à 429 999 €	21 000 €
au-delà		22 000 €

Taux de TVA en vigueur : 20 %

*Exception : dans le cadre d'une **succession**, les honoraires pourront être mis à la charge de l'acquéreur selon le barème affiché ci-dessus.*

*Dans le cadre d'un **mandat de recherche**, les honoraires seront exclusivement à la charge de l'acquéreur et s'élèveront à 5 % TTC du prix net vendeur avec un minimum de perception de 2000 euros TTC et un maximum de 22 000 euros TTC.*

* sur immeubles, terrains, fonds de commerce, droit au bail, indemnités et droits d'entrée

